

L'an deux mille vingt-six, le treize avril, à dix-neuf heures quinze minutes, les membres du Conseil Municipal de La Mure, se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sur la convocation en date du sept avril deux mille vingt-six et sous la présidence de Monsieur Éric BONNIER.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Denis ARNOUX, Nadine BARI, Éric BONNIER, Sylvie BRACHET, Véronique BRUNO-MATTIET, Mathis BUGNI, Christophe DAPPEL, Marie-Claire DÉCHAUX, Bernard DURAND, Adeline FAURE, Adeline FAYARD, Geneviève GIACOMETTI, Frédéric GIRARDOT, Sylvie GROSSET, Valentin HEUTTE, Pascal JAYMOND, Lélia LAJOT-SARTHOU, Patrick LAURENS, Patrick MURE, Julie NEGRO, Sylvie PICAVEZ, Aurore STERLIN, Loïc TAVERNA, Mary TRAPANI et Denis VITONE.

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS :

Xavier CIOT pouvoir donné à Christophe DAPPEL
Marc GHIRONI pouvoir donné à Patrick LAURENS

| NOMBRE DE MEMBRES | |
|----------------------|----|
| En exercice : | 27 |
| Présents : | 25 |
| Votants + pouvoirs : | 27 |

Secrétaire de séance : Frédéric GIRARDOT

Appel – Ouverture de séance à 19h20

Désignation d'un secrétaire de séance : Frédéric GIRARDOT

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 avril 2026 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à examiner les affaires portées à l'ordre du jour de la présente séance. Il propose, avant d'y procéder, de remonter la délibération n°2020-043 relative aux taux 2026 des taxes communales afin de respecter l'ordonnancement logique : affectation des résultats de l'exercice 2025 aux différents budgets, détermination des taux des taxes communales puis adoption du budget primitif 2026. Cette proposition ne suscite aucune opposition de la part des membres du Conseil et est adoptée à l'unanimité.

Délibérations :

- N° 2026-038 : Budget Général - Affectation du résultat 2025
- N° 2026-039 : Budget de l'Eau - Affectation du résultat 2025
- N° 2026-040 : Budget des Affaires Scolaires - Affectation du résultat 2025
- N° 2026-041 : Taux 2026 des taxes communales
- N° 2026-042 : Budget Général – Approbation du budget primitif
- N° 2026-043 : Budget de l'Eau – Approbation du budget primitif
- N° 2026-044 : Budget des Affaires Scolaires – Approbation du budget primitif
- N° 2026-045 : Délégation donnée au Maire pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant
- N° 2026-046 : Attribution d'une subvention à l'Association Des Conciliateurs de Justice du Dauphiné
- N° 2026-047 : Composition des commissions municipales
- N° 2026-048 : Dénomination et composition de la commission communale pour l'accessibilité
- N° 2026-049 : Convention ALSH 2026

| |
|-------------------------------|
| DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES |
|-------------------------------|

Délibération n° 2026 - 038

Budget Général - Affectation du résultat 2025

→ Le Conseil Municipal a :

Décidé d'affecter au Budget primitif principal 2026 le résultat de fonctionnement comme suit :

en section de fonctionnement (recettes), compte 002 : **488 201.90 €.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 039

Budget de l'Eau - Affectation du résultat 2025

→ Le Conseil Municipal a :

Décidé d'affecter au budget primitif de l'Eau 2026 les résultats suivants :

- en section de Fonctionnement (recettes), compte 002 : **234 491,74 €**
- en section d'investissement (recettes), compte 1068 : **0 €**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 040
Budget des Affaires Scolaires - Affectation du résultat 2025

→ Le Conseil Municipal a :

Décidé d'affecter au budget primitif des Affaires Scolaires 2026 les résultats suivants :

- En section de Fonctionnement (recettes), compte 002 : **24 864,38 €.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 041
Taux 2026 des taxes communales

Il est proposé au Conseil Municipal les taux comme suit pour 2026 :

| | |
|--|---------|
| Taxe Foncière sur les propriétés Bâties : | 44,40 % |
| Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : | 50.00 % |
| Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : | 9.00 % |

Après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Adopté** les taux ci-dessus présentés pour 2026 ;
- **Chargé** M. le Maire de prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de transmettre les informations nécessaires aux services compétents.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 042
Budget Général – Approbation du budget primitif

Après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Adopté** le budget primitif 2026 du Budget Principal, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 043
Budget de l'Eau – Approbation du budget primitif

Après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Adopté** le budget primitif 2026 du budget annexe de l'Eau, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 044
Budget des Affaires Scolaires – Approbation du budget primitif

Après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Adopté** le budget primitif 2026 du budget annexe des Affaires scolaires, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire annexé à la présente délibération

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 045

Délégation donnée au Maire pour l'admission en non-valeur des créances de faible montant

Vu cet exposé et après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Décidé** de donner délégation à M. Le Maire afin de prononcer l'admission en non-valeur des créances jusqu'à **200 €** inclus.
- **Dit** que M. le Maire rendra compte au moins une fois par an au conseil municipal de l'exercice de cette délégation, dans les conditions prévues par les textes en vigueur.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 046

Attribution d'une subvention à l'Association Des Conciliateurs de Justice du Dauphiné

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Décidé d'attribuer une subvention de 100 euros** à l'Association des Conciliateurs de Justice du Dauphiné (ACJD).
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2026

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 047

Plan façade : attribution d'une subvention à M. et Mme ROYER et à la SCI de La Liberté

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Décidé et approuvé** le versement d'une subvention pour le ravalement de la façade de la copropriété sise au **5 place de la Liberté** – à LA MURE (38350), sur le terrain cadastré section AH – parcelle n° 1220, d'un montant de :
 - **Six cents et vingt-et-un centimes (600,21 €)** au bénéfice de **M. et Mme Jean-Francis et Estelle ROYER** domiciliés 7 chemin des Frassettes – 73350 CUVAT,
 - **Deux cent cinquante-quatre euros et soixante-dix-neuf centimes (254,79 €)** au bénéfice de la **SCI la Liberté**, représentée par MM. Cédric GUERIN et Patrick PILUDU, domiciliée 5 place de la Liberté – 38350 LA MURE.

Cette somme sera versée à l'achèvement des travaux, sous condition d'obtention du certificat de conformité, contrôle de la propreté du chantier et présentation de la facture acquittée.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 048

Commissions municipales – désignation des conseillers municipaux

→ Le Conseil Municipal a :

Article 1 :

- **Désigné** les conseillers municipaux au sein des commissions municipales permanentes selon la composition ci-après ;

Urbanisme, Patrimoine et Aménagement du Territoire

- Frédéric GIRARDOT
- Nadine BARI
- Marie-Claire DÉCHAUX
- Valentin HEUTTE
- Pascal JAYMOND
- Denis VITTONÉ

Éducation, Enfance et Jeunesse

- Mary TRAPANI
- Denis ARNOUX
- Sylvie BRACHET
- Lélia LAJOT-SARTHOU
- Julie NEGRO
- Aurore STERLIN

Sécurité, Tranquillité, Déplacements et Cimetière

- Mathis BUGNI
- Nadine BARI
- Frédéric GIRARDOT
- Denis ARNOUX
- Véronique BRUNO-MATTIET
- Bernard DURAND
- Geneviève GIACOMETTI
- Pascal JAYMOND
- Denis VITTONÉ

Finances

- Adeline FAYARD
- Nadine BARI
- Mathis BUGNI
- Frédéric GIRARDOT
- Mary TRAPANI
- Marie-Claire DÉCHAUX
- Adeline FAURE
- Marc GHIRONI
- Valentin HEUTTE
- Lélia LAJOT-SARTHOU
- Julie NEGRO

Vie sportive

- Christophe DAPPEL
- Xavier CIOT
- Mary TRAPANI
- Lélia LAJOT-SARTHOU
- Patrick LAURENS
- Patrick MURE
- Sylvie PICA VEZ

Vie culturelle

- Marie-Claire DECHAUX
- Xavier CIOT
- Adeline FAURE
- Sylvie GROSSET
- Sylvie PICA VEZ
- Aurore STERLIN
- Loïc TAVERNA

Eau, Environnement et Économies d'Énergie

- Patrick LAURENS
- Mathis BUGNI
- Frédéric GIRARDOT
- Christophe DAPPEL
- Sylvie BRACHET
- Véronique BRUNO-MATTIET
- Bernard DURAND
- Geneviève GIACOMETTI
- Patrick MURE

Cadre de vie et Valorisation des Espaces Publics

- Nadine BARI
- Marie-Claire DECHAUX
- Christophe DAPPEL
- Sylvie GROSSET

Pôle Animation de La Mure

- Nadine BARI
- Xavier CIOT
- Adeline FAYARD
- Marie-Claire DECHAUX
- Christophe DAPPEL
- Denis ARNOUX
- Bernard DURAND
- Adeline FAURE
- Valentin HEUTTE
- Loïc TAVERNA

Article 2 :

- **De dire** que cette composition demeure applicable jusqu'à nouvelle délibération du conseil municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 049

Dénomination et composition de la commission communale pour l'accessibilité

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Décidé de dénommer** ladite commission extramunicipale « **Lien social, Inclusion et Économie Sociale et Solidaire** »,
- **Désigné** comme suit les représentants de cette commission :

Représentants des élus murois :

- FAURE Adeline
- CIOT Xavier
- DECHAUX Marie-Claire
- ARNOUX Denis
- BRUNO-MATTIET Véronique
- GIACOMETTI Geneviève
- GROSSET Sylvie
- NEGRO Julie

Représentants d'usagers et personnes âgées :

- JOURDAN Marie-Claire
- DRUCKE Violette
- FANGET Dominique
- ORLAREY Jocelyne

Représentants d'associations :

- IDELON-RITON, Marie-Christine, représentant les Restos du Cœur
- ZANETTI Cédric, représentant l' Afiph

Représentants des services municipaux :

- Isabelle FELIX, Directrice du C.C.A.S

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2026 - 050

Convention ALSH 2026

Vu cet exposé, et après en avoir délibéré,

→ Le Conseil Municipal a :

- **Approuvé** la convention annuelle de coopération et de financement entre la Communauté de Communes de la Mathesysine et la Ville de La Mure, dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH municipal pour l'année 2026 ;
- **Autorisé M. le Maire à signer ladite convention** ainsi que tout document y afférent, et à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre ;
- **Pris acte** que l'aide forfaitaire de **6 250 €** sera versée à la commune selon les modalités définies dans la convention et que les documents de bilan devront être transmis dans les délais impartis.

Délibération adoptée à l'unanimité.

| |
|---------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------|

Levée de la séance

Constatant qu'aucune demande de parole n'est formulée par les membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire clôt la séance.

La séance est close par le maire à vingt heures vingt.